



Centres de gestion de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Concours ☐ ou examen professionnel ☒

Adjoint territorial du patrimoine
municipal de 2^{ème} classe

Interne ☐ ⁽¹⁾ Externe ☐ ⁽¹⁾ 3^{ème} concours ☐ ⁽¹⁾

Spécialité :

Épreuve de : questions/réponses à partir de documents

Date de l'épreuve : 28 mars 2024

Lieu de l'épreuve : Halle olympique d'Albanel

Colonne réservée
à l'administration

Numéro de copie

31

Note attribuée
(réservé au jury)

17,00

Question n°1:

a) émoi : émotion

mobilisation : engagement

se focaliser : se concentrer

Livrés à la vindicte populaire signifie dans
ce cas laissés à l'abandon, sans être protégés
des vols ou du pillage.

b) L'UNESCO (Organisation des Nations
Unies pour l'éducation, la science et la
culture distingue patrimoine culturel matériel
et immatériel. Il siège à Genève.

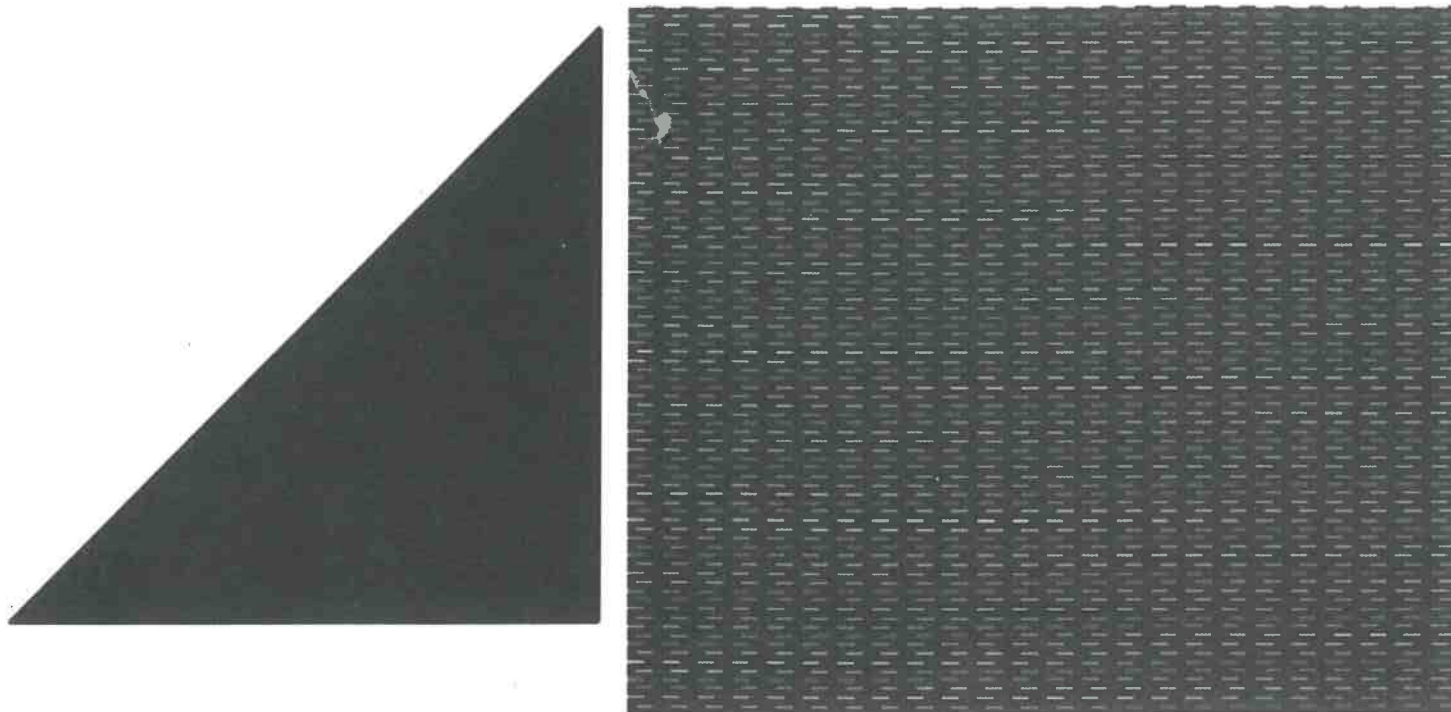
c) chansons : patrimoine immatériel

danses folkloriques : patrimoine immatériel

chapelle : patrimoine matériel

outils : patrimoine matériel

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante



un parchemin: patrimoine matériel
spécialités culinaires: patrimoine immatériel

d) La différence s'établit sur un critère d'échelle de rayonnement: l'inscription pour les monuments à intérêt régional et le classement pour ceux à intérêt national.

e) Monument historique: logo B
Patrimoine mondial de l'humanité: logo E

f) Le propriétaire d'un bien classé ne peut pas en faire ce qu'il veut car son bien devient d'utilité publique et la question de la conservation du bien devient primordiale

g) Le propriétaire peut bénéficier d'aides et de

subventions publiques pour la conservation et la remise en état de son bien. Il bénéficie aussi de l'expertise des inspecteurs des monuments historiques.

h) L'État et les collectivités territoriales dont les villes peuvent notamment être propriétaires de biens matériels (églises, châteaux etc.)

i) Les jardins, le patrimoine patrimonial industriel (usines etc) et les immeubles des XIX^e et XX^e siècles sont d'autres catégories de monuments historiques.

j) La commission des monuments historiques gère l'inventaire du patrimoine culturel.

Question n°2:

Aller au musée avec des enfants permet à ces derniers de s'ouvrir au monde, de favoriser la découverte des arts et des techniques, d'apporter la culture à tous et toutes sans distinction et permet aux enfants de faire la promotion des musées et de l'art jusque dans leurs propres foyers.

Pour susciter l'intérêt des enfants, il est possible d'aménager des espaces ludiques pour apprendre, de proposer un espace dédié aux enfants sur le site internet, de proposer un programme d'activités familiales

et de leur fournir des outils pédagogiques (livrets-jeux, sacs d'activités)

Ce matériel pédagogique leur permet de prolonger l'expérience du musée tout en étant un ~~autre~~ outil pour mieux comprendre le contexte et le sujet des œuvres.

b) Les points communs entre les deux documents sont l'ambition de proposer un accueil et des services de grande qualité aux visiteurs en tenant compte de leurs besoins et de leurs attentes grâce à des questionnaires notamment. Ils favorisent le confort, la propreté, les savoir-faire et savoir-être des usagers et des professionnels ainsi qu'une bonne communication auprès des usagers.

Question n°3:

	Prix Entrées	Prix visite approfondie	Prix Total
Chauffeur	0€ x 1		
Élèves	2€ x 28	80€	136€
Accompagnants	0€ x 5		

Le montant à payer est de 136€

Note attribuée
(Réservé au Jury)

1	☐	}	☐
2	☐		

Epreuve de _____

Question n°4:

a) Convention: semblable à un contrat de travail, elle fixe un cadre et les engagements des deux structures signataires, l'une envers l'autre. Elle est détenue par les deux parties.

Charte: contrat moral d'une structure envers une autre. Elle définit les objectifs du partenariat et les différents ^{moyens} mis en œuvre pour les atteindre.

Partenariat: accord à moyen et long termes entre deux structures (bibliothèque et association par exemple) pour proposer des ateliers de médiation culturelle dans la structure accueillante.

4) Les trois exemples sont:

- une compagnie de théâtre qui propose des lectures de contes à des enfants
- une association de médiateurs numériques qui propose des cours d'informatique à des seniors
- un festival de musique qui propose des concerts



à destination de tous les publics.

- c) En établissant une convention entre la bibliothèque et un établissement médico-éducatif, il serait possible d'établir les bonnes conditions d'accueil pour le public empêché, d'engager la structure sur un partenariat de long terme, de définir un type d'animations adaptées en concertation avec le partenaire, d'être entouré des accompagnants qui sont des professionnels de l'éducation et de la santé habituels à ce public et d'assurer le bon fonctionnement et la poursuite de ce partenariat en cas d'absence ou de départ du personnel qui s'en occupe de la collectivité.